

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 30 mars 2015 - 20 heures 00

Le trente mars deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Frédéric PRÊTRE, Me Marie-José TISSIER, Me Nathalie BONNARD.

Secrétaire de séance : M. Johann TREUILLET

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2015

Le compte rendu du 23 février 2015 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Le 1^{er} Adjoint M. Jean RATEAU prend la Présidence pour les votes des comptes administratifs de la commune et du lotissement.

> APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2014 - délibération 2015/006

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RATEAU Jean, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur PRETRE Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		343 562,31€	106 764,37€		106 764,37€	343 562,31€
Opérations de l'exercice	422 302,34€	382 257,33€	158 194,10€	184 623,12 €	580 496,44 €	566 880,45 €
TOTAUX	422 302,34€	725 819,64€	264 958,47€	184 623,12€	687 260,81 €	910 442,76€
Résultats de clôture		303 517,30€	80 335,35€			223 181,95

Besoin de financement

80 335,35 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

4 200€

0,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser

4 200€

Excédent de financement des restes à réaliser

0 €

Besoin total de financement

84 535,35 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 07 Abstention : 03 Contre : 0

> BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 délibération n°2015/007

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour 08 / Abstention : 03 / Contre : 0

> VOTE DES 4 TAXES POUR 2015 - délibération n°2015/008

Le Conseil Municipal, considérant que le produit attendu permet d'équilibrer le budget primitif 2015 sans augmenter les taxes, vote les taux précédemment appliqués, à savoir :

- Taxe d'habitation16,66%
- Taxe foncière (bâti).....6,13%
- Taxe foncière (non bâti).....34,42%
- Cotisation foncière des entreprises...16,53%

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

> BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2015 - délibération n°2015/009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 642 281,27 €

Recettes 642 281,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 329 191,78 €

Recettes 329 191,78 €

Pour 08 / Abstention : 03 / Contre : 0

Mr François DENIZOT, Me Marie-José TISSIER et Mme Nathalie BONNARD se sont abstenus pour ces votes.

Malgré la Commission de finances du 09 février 2015, ils ont des interrogations concernant des comptes de la commune : les assurances, les dépenses de produits d'entretien, la destination de la subvention à l'amicale des pompiers de Ciez (comment est-elle utilisée ?), la location du copieur, les locations de matériel.

Ils s'abstiennent sur le vote du compte de gestion du Trésorier, pourtant validé par la Direction Générale des Finances Publiques, et dont le compte administratif de la commune est le reflet au centime près.

> LOTISSEMENT « La Coulerette » - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT - délibération 2014/010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RATEAU Jean, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur PRETRE Jean-Michel, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				36 719,88 €		36 719,88 €
Opérations de l'exercice	318 554,32€	318 554,32€	318 554,32€	304 280,12 €	637 108,64€	622 834,44€
TOTAUX	318 554,32€	318 554,32€	318 554,32€	341 000,00 €	637 108,64€	659 554,32€
Résultats de clôture				22 445,68€		22 445,68 €

Besoin de financement	0,00 €	
Excédent de financement		22 445,68 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
-------------------	--------	--------

Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €	
Excédent total de financement		22 445,68 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 10688 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 06 / Abstention : 04 / Contre : 0

> LOTISSEMENT « La Coulerette » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - délibération n°2015/011

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour 07 / Abstention : 04 / Contre : 0

> Lotissement « La Coulerette » - BUDGET PRIMITIF 2015- délibération n°2015/012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 341 000,00 €

Recettes 341 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 341 000,00 €

Recettes 341 000,00 €

Pour 07 / Abstention : 04 / Contre : 0

Mr François DENIZOT, Me Marie-José TISSIER, Mme Nathalie BONNARD et Mr Lambert BONDON se sont abstenus pour ces votes.

Mr François DENIZOT indique que les dépenses de personnel pour l'entretien du lotissement devraient être refacturés à la commune et que l'espace voirie devrait lui être revendu.

Frédéric PRÊTRE lui précise que cette refacturation entraînerait du travail administratif supplémentaire qui n'a pas lieu d'exister.

Les règles suivantes sont rappelées : les activités liées aux lotissements sont individualisées au sein d'un budget annexe pour ne pas perturber l'économie de la collectivité et individualiser les mouvements financiers. Un fois que le dernier lot est vendu, le budget lotissement est clos et les résultats sont réintégrés au budget de la commune.

> VOIRIE 2015 - DEVIS POINT A TEMPS - délibération n°2015/013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la SARL ST PERE TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 7 200€ HT (soit 8 640€ TTC) pour les travaux de point à temps 2015 sur les voies et chemins de la commune.

Pour 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

> DEVIS EQUIPEMENT MATERIEL ECLAIRAGE SALLE DES FÊTES - délibération n°2015/014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la société DIFFRACT d'un montant de 890,00€ HT (soit 1 068,00€ TTC) pour l'équipement de matériel d'éclairage à la salle des fêtes : télécommande des projecteurs.

Pour 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

> LAGUNE DE CIEZ : AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE - délibération n°2015/015

Il convient cette année d'amortir la subvention de 12 892,98€ versée à la Communauté de Communes en 2014 concernant la lagune de Ciez.

Mr le maire propose une durée d'amortissement de 3 ans (soit 4 298€ en 2015 et en 2016 et 4 296,98€ en 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement de cette subvention à 3 ans.

> DEVIS ETUDE PROJET INTERNET

L'opérateur ORANGE a communiqué les coordonnées d'un intermédiaire qui serait susceptible de réaliser un devis pour une étude de faisabilité.

Le montant du devis s'élève à 3 900€.

Le Conseil Municipal autorise Mr François DENIZOT qui fait partie de la Commission internet à rencontrer cet intermédiaire afin de voir si d'autres solutions sont envisageables, l'objectif étant l'accès haut débit pour tous à un coût modéré.

Frédéric PRÊTRE expose les faits suivants :

Le coût du projet est à ce jour estimé à 150 000€ ce qui paraît déraisonnable au vu des points suivants :

- le bourg est équipé de l'ADSL haut- débit, de ce fait pas de besoin. L'opérateur SFR fonctionne très bien, il est à conseiller d'après Me Marie José TISSIER.

- seuls les hameaux ne sont pas ou peu desservis (ce qui représente en finalité très peu de foyers). Ceux-ci ont cependant la possibilité d'opter pour le WIMAX qui fonctionne très bien mais avec un coût plus élevé...Le satellite est à éviter car limité en débit.

- d'autres possibilités ont vu le jour notamment avec les boitiers 3G ou 4G. Nous devons nous renseigner sur les tarifs et la fonctionnalité de ceux-ci.
- puisque l'objectif de la commune est de faciliter l'accès à internet pour tous (particuliers et professionnels), d'autres solutions peuvent être envisageables à moindre coût. Tout forfait dépassant les 30E par mois (wimax, satellite ou autres...) pourrait être pris en charge par la commune pour les particuliers. A creuser pour les professionnels....
- de plus une volonté affichée de nos élus nationaux pour la couverture globale de notre territoire d'ici 3 ans ????? A suivre.

➤ AVANCEMENT PROJET LOTISSEMENT

Refonte définitive et validée du règlement

Piste étudiée de la location-accession : il s'agit d'un contrat de vente par lequel le propriétaire cède un logement à un acquéreur (locataire-accédant) à un prix et une échéance fixés par le contrat. Pendant cette période, le locataire-accédant verse des mensualités au propriétaire comptant en partie pour loyer et en partie pour le paiement de l'achat.

Prochaines étapes :

Publipostage

création d'un mailing

chiffrage du coût d'envoi par la Poste

Affichage

réalisation d'affiches

distribution

Démarchage

Rencontrer des personnes ciblées et intéressées

➤ AFFAIRES DIVERSES

- Suppression d'un poste à l'école : une pétition a été réalisée et sera déposée par des représentants de parents d'élèves auprès du Directeur académique à Nevers.
- Accès école et café pour personnes à mobilité réduite : François DENIZOT se propose de faire les plans comme il l'avait fait pour l'accès à la mairie.
- Mise aux normes de wc publics (création d'un wc handicapés)
- Lampe d'éclairage public à Picarnon demandée par Mr CHATELLIER
- Courrier de Mr Joël DURIOTON lu par Frédéric PRÊTRE

La séance est levée à 23h10.


Le Maire,
JM PRETRE

